

Monsieur Jean-Marc AMBROSINI.
DRH du Groupe Public Ferroviaire
2 place aux Etoiles,
93200 Saint Denis

Paris le 22 mars 2016

Nos Réf. :D.A 12/ 2016
Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

Dans son courrier accompagnant le dernier projet de décret socle dit «stabilisé», Monsieur VIDALIES, Secrétaire d'Etat au Transport, précisait que l'avancée des négociations sur la convention collective de branche et l'accord d'entreprise, conditionnait la publication définitive du décret socle transmis aux partenaires sociaux.

Cet état de fait place la direction du Groupe Public Ferroviaire en acteur majeur, par son implication, dans l'ouverture rapide et simultanée des négociations à tous les niveaux.

Les cheminots aspirent légitimement au progrès et à l'amélioration des conditions d'exercice de leurs métiers. Cela passe par un aménagement du temps de travail garantissant la sécurité, la santé et l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle.

Le budget 2016 de l'entreprise ne facilite pas ces discussions, qui doivent redonner confiance aux cheminots qui constatent les effets de plus en plus prégnants des manques d'effectifs sur l'exercice de leur métier au quotidien et espèrent avoir un retour des efforts consentis au travers d'un accord salarial.

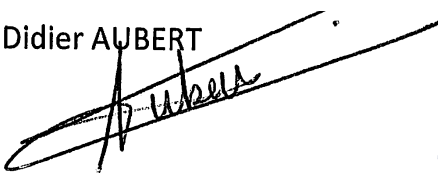
Conformément à l'article 4-2 du titre II de l'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits (RH0826), modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la CFDT vous dépose une demande de concertation immédiate afin d'échanger avec la direction sur les sujets suivants :

1. Mise en œuvre de manière simultanée par la direction du Groupe Public Ferroviaire des négociations portant sur les trois niveaux : décret socle, CCN et accord d'entreprise. Ces négociations devront s'appuyer à minima sur le RH0077 pour déboucher sur un haut niveau social pour les cheminots.
2. L'emploi, en volume et en qualité, pour pallier au manque d'effectifs important dégradant les conditions de travail des cheminots ainsi que la production sur l'ensemble des établissements et directions.
3. L'ouverture rapide de véritables négociations salariales.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations

Le Secrétaire Général

Didier AUBERT



47-49, avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
Tel. 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71
Courriel : contact@cfdtcheminots.org - Web : www.cfdtcheminots.org

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS